LEXIA CONSEIL
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 Euros
Siège Social : Parc Edonia – Bat P – 1 rue de la Terre Adélie
35760 SAINT-GREGOIRE
R.C.S. RENNES 821 774 510

BILAN & ANNEXES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

Certifié conforme

Le Président
La société MBR EXPERTISE
Représentée par M Mickaël Brunet

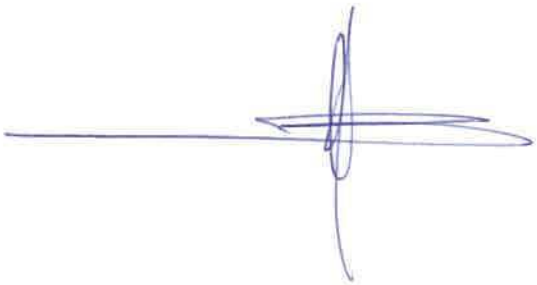

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2023 12			Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	448 262		448 262	448 262		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	72 555	44 434	28 122	39 565	11 444-	28.92-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	30		30	30		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000		
	Total II	522 847	44 434	478 414	489 857	11 444-	2.34-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	210 798	7 619	203 179	128 852	74 328	57.68
	Autres créances	19 630		19 630	23 040	3 410-	14.80-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	232 313		232 313	263 463	31 151-	11.82-
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	462 741	7 619	455 122	415 355	39 767	9.57
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	985 589	52 053	933 536	905 213	28 323	3.13

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 2 000
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2023 12	Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	53 360	153 360	100 000-	65.21-
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	147 859	86 653	61 207	70.63
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	137 248	61 207	76 041	124.24
	Subventions d'investissement	9 000	12 000	3 000-	25.00-
	Provisions réglementées				
	Total I	358 467	324 219	34 248	10.56
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	249 736	325 819	76 083-	23.35-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 531	9 562	8 032-	83.99-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 179	139 717	25 538-	18.28-
	Dettes fiscales et sociales	125 633	105 702	19 931	18.86
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	83 990	193	83 797	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	575 068	580 993	5 925-	1.02-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	933 536	905 213	28 323	3.13
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	386 654	580 993		

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Fonds commercial	8
Autres immobilisations incorporelles	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	9
Disponibilités en Euros	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons pas d'élément postérieur à la clôture de l'exercice et pouvant avoir une incidence sur le résultat à vous signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	448 262		
Installations générales agencements aménagements divers	52 131		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 873		1 552
TOTAL	71 004		1 552
Autres participations	30		
Prêts, autres immobilisations financières	2 000		
TOTAL	2 030		
TOTAL GENERAL	521 296		1 552

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			448 262	448 262
Installations générales agencements aménagements divers			52 131	52 131
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			20 425	20 425
TOTAL			72 555	72 555
Autres participations			30	30
Prêts, autres immobilisations financières			2 000	2 000
TOTAL			2 030	2 030
TOTAL GENERAL			522 847	522 847

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	15 112	10 078		25 190
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 326	2 917		19 244
TOTAL	31 438	12 995		44 434
TOTAL GENERAL	31 438	12 995		44 434

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 078				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 917				
TOTAL	12 995				
TOTAL GENERAL	12 995				

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		7 619			7 619
TOTAL		7 619			7 619
TOTAL GENERAL		7 619			7 619
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 619			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 000	2 000	
Clients douteux ou litigieux	11 429	11 429	
Autres créances clients	199 369	199 369	
Personnel et comptes rattachés	197	197	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72	72	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 365	18 365	
Débiteurs divers	996	996	
TOTAL	232 429	232 429	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	145	145		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	249 591	61 176	188 414	
Fournisseurs et comptes rattachés	114 179	114 179		
Personnel et comptes rattachés	28 654	28 654		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 390	19 390		
Impôts sur les bénéfices	26 624	26 624		
Taxe sur la valeur ajoutée	50 964	50 964		
Groupe et associés	1 531	1 531		
Autres dettes	83 990	83 990		
TOTAL	575 068	386 654	188 414	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	61 617			

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
APPORT CLIENTELE	294 902		153 360	448 262	
Total	294 902		153 360	448 262	

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage.

La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations géné., agencts	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	145
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 375
Dettes fiscales et sociales	34 882
Autres dettes	99
Total	139 501

Charges et produits constatés d'avance

LEXIA CONSEIL
Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Parc Edonia – Bâtiment P – 1, rue de la Terre Adélie
35760 SAINT-GREGOIRE
821 774 510 RCS RENNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 FEVRIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2023

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 137 248 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : .... 137 248 €uros

Auquel s'ajoute : ..... 53 360 €uros
A prélever sur le compte « Prime d'émission » qui s'élève ainsi à 0 €uro

A distribuer à titre de dividendes aux associés pour : ..... 150 000 €uros

Le solde au compte « Autres réserves » pour : ..... 40 608 €uros
Qui s'élève ainsi à 188 467 €uros

Cette distribution exceptionnelle est éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts, pour ceux des associés qui peuvent en bénéficier.

Ce dividende est mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois précédents exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 février 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président
La société MBR EXPERTISE
Représentée par Monsieur Mickaël BRUNET